

---

---

**Animation socio-culturelle - Formation - Emploi des Jeunes - Prévention -  
Secteur Prévention - Opération Vacances 1990 - Réaffectation de subventions**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Comme les années précédentes, depuis 1983, la Ville de Besançon met en place en 1990 une Opération Vacances destinée aux jeunes de 12 à 18 ans ne partant pas en vacances en proposant dans divers quartiers un accueil quotidien et la possibilité de participer à des activités diverses.

La Caisse d'Allocations Familiales apporte sa participation à cette opération et a réservé à cet effet, pour 1990 un crédit d'un montant de 100 000 F dans le cadre de son budget d'Action Sociale.

Le Conseil Général apporte également sa participation et a réservé à cet effet un crédit de 4 881 F.

Après avis favorable de la 14<sup>ème</sup> Commission Municipale, il est proposé au Conseil Municipal d'encaisser les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales et du Département, de les affecter en dépenses à l'opération et, par conséquent, d'ouvrir au budget supplémentaire de l'exercice courant les crédits nécessaires, en recettes respectivement 100 000 F et 4 881 F, aux chapitres 945.92/7379.7373 code projet 89031 code service 47040 et en dépenses 104 881 F au chapitre 945.92/657 code projet 89031 code service 47040.

Sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du Rapporteur.